# Maladie de Newcastle vélogène

## gare aux maladies exotiques

630.4
C212
P 1793
1988
fr.
OOAg
c.3

Agriculture
Canada

Publication 1793/F

# MALADIE DE NEWCASTLE VÉLOGÈNE

La maladie de Newcastle est une virose extrêmement contagieuse qui frappe la volaille et d'autres espèces aviaires. Quoiqu'il existe plusieurs lignées de cette maladie, celle du virus vélogène est de loin la plus mortelle et la plus infectieuse. Comme son nom l'indique, ce virus se transmet rapidement et près de 90 % des oiseaux infectés en meurent. Bien que le Canada ait connu plusieurs épidémies du virus vélogène, cette lignée n'a pas été signalée sur notre territoire depuis 10 ans. La dernière épidémie, en 1971-1973, a entraîné l'abattage de 250 000 oiseaux et fait chuter la production d'oeufs et les exportations de produits avicoles canadiens.

Il est donc dans le plus grand intérêt des Canadiens d'empêcher une résurgence de cette maladie. Lisez donc attentivement ce dépliant et apprenez ce que *vous* pouvez faire pour empêcher l'apparition d'autres foyers de la maladie de Newcastle vélogène au Canada et pour les supprimer, le cas échéant.

## Historique

De 1926 à 1946, la maladie de Newcastle fut propagée d'un pays à l'autre par des navires commerciaux transportant des oiseaux vivants ou des carcasses de volaille infectées. En 1962, une épidémie mondiale éclatait : elle était probablement due à la mise sur le marché de perruches et de perroquets sauvages et autres oiseaux exotiques atteints du virus. Au Canada, la maladie de Newcastle fut diagnostiquée pour la première fois en 1948, et des foyers sporadiques se sont manifestés depuis. Tous, cependant, ont été efficacement circonscrits et enrayés.

## Comment la maladie de Newcastle vélogène se transmet-elle?

Les lignées du virus vélogène de la maladie de Newcastle (MNV) existent dans les populations d'oiseaux sauvages et chez les oiseaux de compagnie, comme les perruches et les perroquets. La maladie s'infiltre habituellement dans un pays par l'entrée en contrebande d'oiseaux de compagnie ou à cause du peu de rigueur des restrictions à l'importation. Ces oiseaux peuvent être porteurs du virus sans en

Organes internes. Les taches brun foncé sur le foie sont causées par les hémorragies typiques de la maladie. Le gras sur la droite est normal.

manifester les symptômes. Le virus peut survivre longtemps dans les sécrétions ou les excrétions des oiseaux contaminés. Par conséquent, la nourriture, la litière, les vêtements et le matériel avicole contaminés sont des voies de propagation idéales. Le virus expulsé dans l'air ambiant par les voies respiratoires des oiseaux contaminés se transmet souvent aux autres oiseaux.

## Et si un foyer de la maladie de Newcastle vélogène se déclarait au Canada?

Si un foyer du virus vélogène éclatait au Canada, la maladie se propagerait sans doute rapidement vu sa résistance aux conditions du milieu et la complexité du secteur avicole canadien. Les répercussions économiques d'une telle épidémie seraient graves. La mort ou la destruction d'un grand nombre de volailles et la chute de la production d'oeufs feraient monter le coût des volailles et des produits avicoles. Les ventes de volailles et de produits avicoles dans les pays qui en seraient exempts diminueraient. Suivant la gravité du foyer, le Canada perdrait des millions de dollars par jour sur le marché d'exportation.

Advenant l'apparition d'un foyer d'infection, Agriculture Canada lancerait un programme national d'urgence pour combattre et enrayer la maladie. Les oiseaux infectés ou soupçonnés de l'être, trouvés dans la zone du foyer, seraient abattus et enterrés sur les lieux, afin de circonscrire l'épidémie. Les agriculteurs seraient indemnisés comme prévu pour la perte de leur bétail. Les fermes infectées seraient mises en quarantaine, nettoyées et désinfectées. Les volailles appartenant aux fermes environnantes seraient soumises à des épreuves de dépistage de la maladie.

Les oiseaux tels les perroquets et les perruches transportent souvent le virus d'un pays à l'autre.

## Symptômes de la MNV

Les symptômes de la forme vélogène chez la volaille et les autres oiseaux sont les suivants :
- abattement;
- perte d'appétit;
- souffle court;
- chute de la production d'oeufs;
- parfois, mort soudaine sans signes avant-coureurs.

Outre les symptômes mentionnés, les lignées virales responsables de la forme *vélogène viscérotrope* provoquent l'enflure de la tête et du cou, la congestion de la crête et la diarrhée. D'autres lignées du virus vélogène, dites *neurotropes*, provoquent une insuffisance respiratoire grave et des signes nerveux comme le tremblement musculaire, la torsion du cou et la paralysie.

On peut poser un diagnostic provisoire de la maladie de Newcastle vélogène d'après les signes cliniques, les anomalies constatées sur les cadavres des oiseaux et l'histoire de la maladie. Toutefois, étant donné la similitude des symptômes cliniques avec ceux de bien d'autres maladies aviaires, une confirmation du laboratoire est essentielle.

## Prévention

Afin d'empêcher l'entrée au Canada de la maladie de Newcastle vélogène, le gouvernement applique une réglementation stricte sur l'importation de volailles et de produits avicoles. Les envois d'oiseaux de compagnie, selon la race et le pays d'origine, sont mis en quarantaine et examinés par un vétérinaire, avant d'être admis au Canada.

En Californie, ce troupeau infecté a dû être abattu et enterré.

La contrebande d'oiseaux de compagnie au Canada est courante et constitue un risque grave sur le plan sanitaire pour le secteur avicole canadien. Les douaniers canadiens ont le droit de fouiller les effets personnels des voyageurs pour empêcher l'entrée illégale d'oiseaux exotiques au Canada. Les voyageurs qui entrent au pays peuvent porter des germes de la maladie sur leurs vêtements et leurs chaussures s'ils ont visité un élevage avicole dans un pays où sévit la maladie. Les agents de la douane et les voyageurs doivent être sensibilisés à cette possibilité.

## Ce que VOUS pouvez faire :

Si vous voyagez :
- Déclarez tout produit avicole que vous désirez apporter au Canada;
- Évitez d'aller dans un élevage avicole dans le pays visité;
- Si vous devez visiter un tel élevage à l'étranger, assurez-vous, avant de rentrer au Canada, que les vêtements et les chaussures que vous portiez dans cette ferme ne sont pas souillés de terre ni de fumier;
  Au retour, évitez pendant 14 jours de vous approcher d'une ferme canadienne.

Si vous élevez des volailles :
- Surveillez votre troupeau et soyez attentifs aux anomalies;
- Ne faites pas le commerce d'oiseaux de compagnie;
- Si vous notez des symptômes de la maladie de Newcastle vélogène dans votre bétail, prévenez votre vétérinaire ou informez-en un agent d'Agriculture Canada.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Division de la santé des animaux
Agriculture Canada
2255, avenue Carling
Ottawa K1A 0Y9

Téléphone : (613) 995-5433

ou au bureau d'inspection vétérinaire d'Agriculture Canada le plus rapproché.

---

**PUBLICATION 1793/F** On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N°. de cat. A43-1793/1988F ISBN: 0-662-94630-8
Impression 1985 Révision 1988 2 M–1:88

Also available in English under the title
*Velogenic Newcastle disease.*

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00055953 6

LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE
Agriculture
Canada
DEPARTMENTAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE
ÉDIFICE SIR JOHN CARLING BLDG.
OTTAWA ONTARIO
K1A 0C5
LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE

Canada